



DOSSIER DE PRESSE

*Le déploiement du Très Haut Débit a commencé !
La convention de Délégation de Service Public a été signée le 4 novembre 2016*

Vendredi 18 novembre 2016 – Arleux-en-Gohelle



Et : les Intercommunalités du Nord et du Pas-de-Calais



Sommaire

Les missions du Syndicat mixte	3
Le rappel des temps forts du Syndicat depuis sa création	4
Le projet Très Haut Débit (THD) le plus ambitieux de France est lancé	5
La mise en œuvre opérationnelle du THD	6
Pourquoi le THD?	6
Comment le THD va-t-il être déployé ?	6
Qui est concerné par le projet THD ?	7
Selon quel calendrier ?	8
Comment sont déployées les prises ?	8
Un projet pour l'emploi local	10
Les acteurs du projet pour le délégataire	11


Contacts presse :

Syndicat mixte Nord-Pas de Calais numérique

Nathalie OZENNE : 03 74 04 59 53 – nathalie.ozenne@lafibrenumerique5962.fr

Axione/Bouygues Energies & Services : Agence Wellcom

Audrey HOUSSAIS / Thomas ALVES CHAINTREAU : 01 46 34 60 60 - ah@wellcom.fr / tac@wellcom.fr



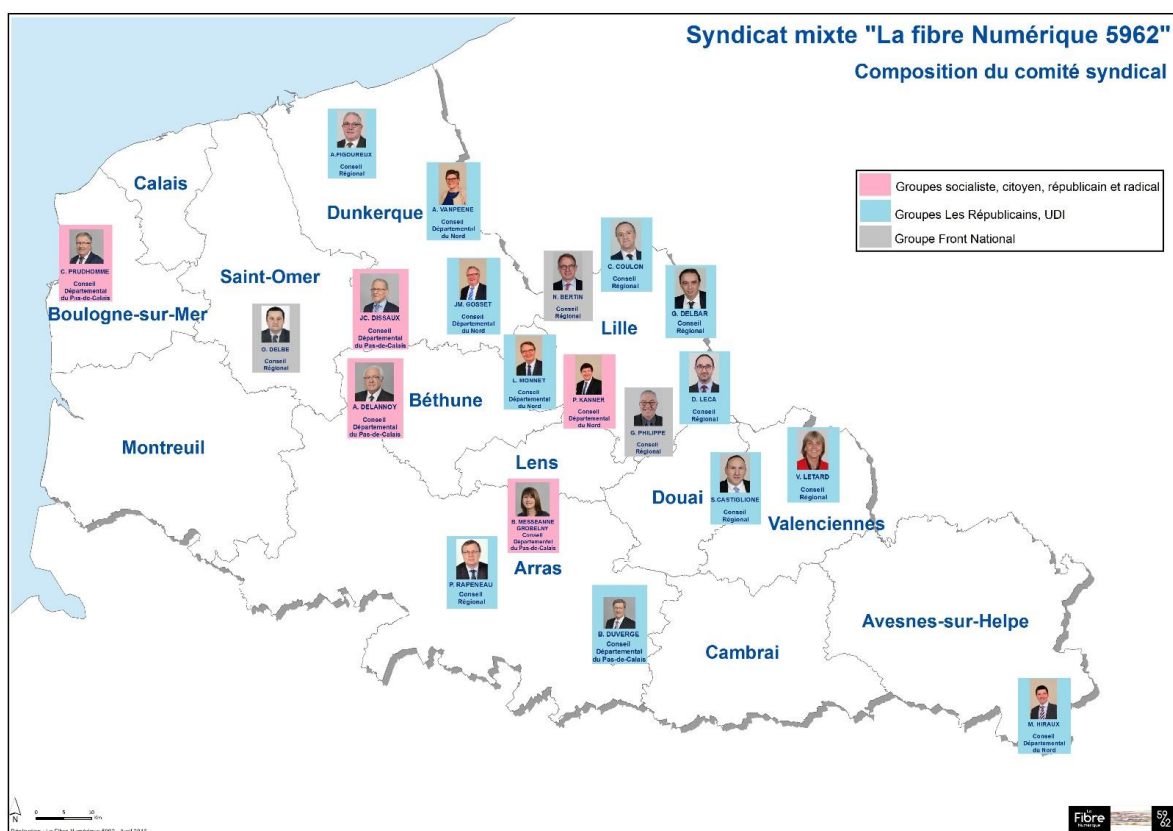
Les missions du Syndicat mixte

Le Syndicat mixte Nord-Pas de Calais numérique a été créé par le Conseil régional Nord-Pas de Calais et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, par arrêté préfectoral en date du 4 juillet 2013. Il a pour mission la réalisation d'études pour la conception, la construction, l'exploitation d'infrastructures de communications électroniques, dans le cadre du schéma directeur régional du très haut débit.

Ce Syndicat mixte a aussi pour ambition de réfléchir au développement des services et usages numériques, facilités par le déploiement du très haut débit, notamment sous l'angle de la mutualisation de services numériques entre collectivités, au profit de l'utilisateur.

Le comité syndical est composé des 3 membres fondateurs au sens du Code général des collectivités territoriales (CGCT) :

- Le Conseil régional Hauts-de-France (10 délégués)
- Le Conseil départemental du Nord (5 délégués)
- Le Conseil départemental du Pas-de-Calais (5 délégués)



Le rappel des temps forts du Syndicat depuis sa création

- **Décembre 2014**, les trois collectivités fondatrices ont approuvé les grandes orientations du Syndicat mixte et lui ont confié la compétence dite « aménagement numérique du territoire », au titre de l'article L1425-1 : capacité à concevoir, construire et exploiter un réseau de télécommunications électroniques.
- **17 juin 2015**, après plusieurs mois d'instruction par l'Agence du Numérique (ministère de l'Economie), le projet THD du Nord-Pas de Calais a été présenté à Paris au Comité de Concertation France Très Haut Débit, au Commissariat général à l'investissement.
- **Juillet 2015**, les procédures de Délégation de Service Public (DSP) et de marchés de travaux sont lancées.
- **14 septembre 2015**, le comité de direction de la B.E.I. (Banque Européenne d'Investissement) a validé le dispositif technico financier proposé par le Syndicat dans le cadre du Plan JUNCKER.
- **Septembre 2015**, les trois collectivités fondatrices confirment officiellement par écrit leurs engagements financiers et le portage des emprunts par le Syndicat.
- **Novembre 2015**, l'Etat confirme son soutien au très haut débit dans le Nord et dans le Pas-de-Calais, avec une aide financière d'un montant de 182 M€.
- **Décembre 2015**, attribution des marchés de travaux de montée en débit au groupement FM Projet / SOBECA.
- **Octobre 2015 – Janvier 2016**, réception et analyse de 5 offres n° 1 et auditions avec les candidats.
- **Février - Mai 2016**, réception et analyse des offres n°2 et sélection des 3 candidats avec lesquels la poursuite des négociations est engagée.
- **5 juillet 2016**, réception des offres n°3.
- **Août 2016**, désignation du délégataire pressenti et finalisation de la convention.
- **21 octobre 2016**, délibération du comité syndical pour le choix du délégataire.
- **4 novembre 2016**, signature administrative de la délégation de service public.
- **4 novembre 2016**, signature d'un premier emprunt de 25 ans auprès du Crédit Agricole Nord de France / LCL et dont CA-CIB sera le domiciliataire
- **18 novembre 2016**, plénière de présentation aux intercommunalités.

Le projet Très Haut Débit (THD) le plus ambitieux de France est lancé

Convaincus de la nécessité de garantir l'aménagement numérique du territoire et de travailler pour l'inclusion numérique, **le Conseil régional et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais** ont décidé de mettre en œuvre **une politique volontariste de déploiement du Très Haut Débit (THD) par la fibre optique**, dans les zones non couvertes par les opérateurs.

A cet effet, début 2013, **un Schéma Directeur régional d'Aménagement Numérique (SDAN)** du territoire a été adopté à l'unanimité par chacune de ces trois collectivités.

Depuis début mai 2016, **les négociations** permettant le choix du délégataire se sont accélérées et **les objectifs ont été optimisés** :

- **Apporter la fibre optique** à tous les locaux (particuliers et professionnels) de la zone, **en 6 ans** au lieu de 10 initialement envisagés, **à fin 2022** ;
- **Déployer la montée en débit** dans les zones les moins desservies en haut débit **en 2 ans** plutôt que 3 initialement envisagés, **à fin 2017** ;

Les intercommunalités ont été informées de l'organisation d'une large concertation avec les territoires concernés.

Lors de sa séance du **21 octobre dernier**, le comité syndical, **à l'unanimité, a fait le choix du groupement Axione / Bouygues Energies et Services / Mirova (agissant en qualité de société de gestion du FIDEPPP 2) / Mirova SP2**, pour être son délégataire en charge de la construction du réseau et de son exploitation. La convention de Délégation de Service Public (DSP) a été **signée le 4 novembre** pour permettre la création d'une société de projets, **THD 59-62**, que la Caisse des Dépôts a immédiatement rejointe en tant qu'actionnaire.

La Banque Européenne d'Investissement (BEI) a également signé une convention de crédit avec le délégataire pour permettre au Syndicat mixte de bénéficier **d'un refinancement avec un intéressement à hauteur de 95% pour le Syndicat**.

Avec 681 000 prises, le projet du Syndicat, le plus ambitieux de France en termes de nombres de prises et de rythme de déploiement, devient aussi un des premiers à démarrer opérationnellement en France.

Notre Syndicat est désormais en mesure de **présenter dans le détail les conditions de déploiement du THD** dans la zone dite publique du Nord et du Pas-de-Calais (planning précis de déploiement de la fibre sur les territoires ainsi que des coûts de financement consolidés).

La mise en œuvre opérationnelle du THD

Pourquoi le THD ?

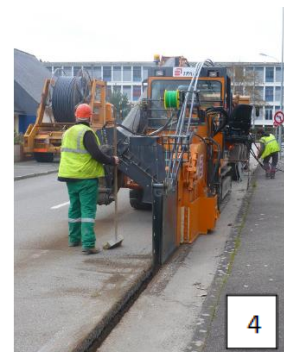
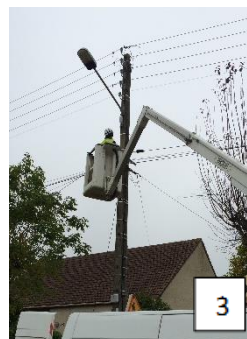
- Pour bénéficier d'offres de services de qualité, comme le Triple-Play, c'est-à-dire un abonnement unique pour 3 services : télévision (haute définition et en 3D), téléphone et Internet (rapide),
- Pour utiliser ces services de manière quasi-illimitée, sans contrainte de distances ou de volumes de données,
- Pour que particuliers et professionnels puissent utiliser les services numériques créés pour eux (e-administration, e-éducation, e-santé, télétravail, objets connectés),
- Pour permettre la simultanéité des usages et les nouvelles pratiques liées à la multiplication des objets connectés.

Comment le THD va-t-il être déployé ?

Seule la fibre optique est capable de répondre à ces besoins de façon durable (une technologie pour les cinquante prochaines années) et égalitaire (débits identiques pour tous).

Pour poser cette fibre optique, 4 techniques existent :

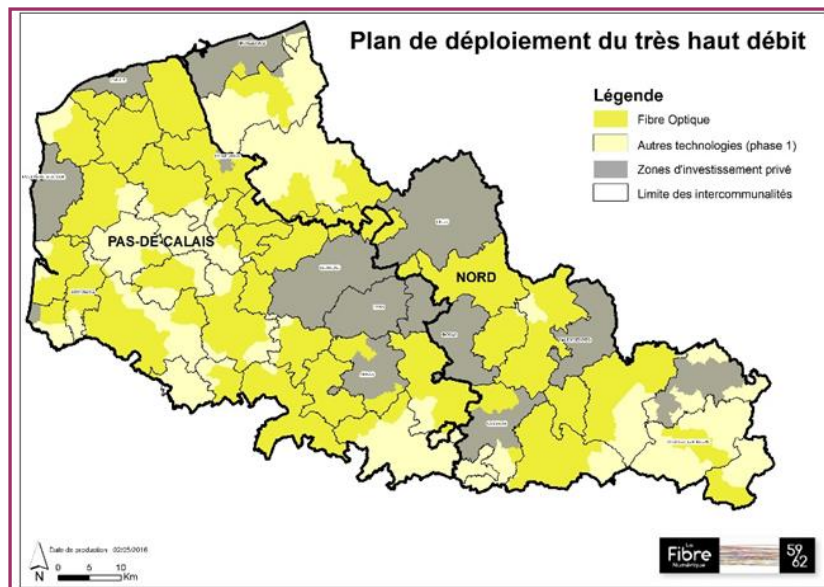
1. L'utilisation des fourreaux souterrains existants.
2. Le passage en façade,
3. L'utilisation des infrastructures aériennes existantes (poteaux Orange ou ERDF).
4. La création de nouvel équipement : génie civil (allégé) pour 11 % des travaux.



Environ 18 500 km de linéaire sont concernés, soit la moitié de la circonférence de la terre.

Qui est concerné par le projet THD ?

Une action sur le territoire du Nord et du Pas-de-Calais strictement complémentaire entre les deux zones (publique et privée) :



En zone publique, un investissement public majeur (territoires en jaune ci-dessus) :

1/3 des prises du Nord et du Pas-de-Calais – 681 000 prises – 1 159 communes, soit 31% de la population.

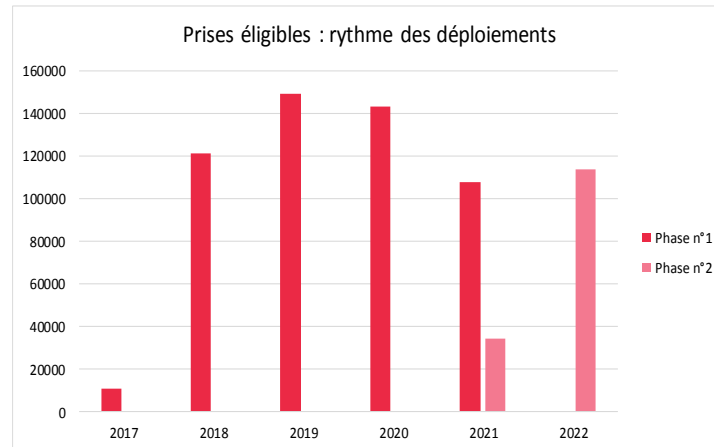
En zone privée plus urbaine, là où les opérateurs ont choisi d'investir sur leurs fonds propres (territoires en gris ci-dessus) :

Observation vigilante de cette zone par le Syndicat mixte :

2/3 des prises des prises du Nord et du Pas-de-Calais – 387 communes, soit 69 % de la population.

Selon quel calendrier ?

Les 681 000 prises seront mises en service en 6 ans à un rythme de près de 140 000 prises par an dès la 2^{ème} année.



Comment sont déployées les prises ?

Des principes de déploiements cohérents :

1. Réalisation de manière équilibrée entre les deux départements selon une logique de plaques techniques,
2. Tout le mauvais ADSL en 3 ans,
3. Pas de commune coupée en 2 au-delà de 24 mois,
4. Dimensionnement d'emblée pour prendre en compte les projets d'aménagement et d'urbanisme connus (dans les PLU) et intégration de la densification.

Des engagements techniques pour le délégataire :

1. Respect du cahier des charges du plan France Très Haut Débit et des préconisations de l'ARCEP,
2. Des matériaux conformes pour un réseau pérenne dans le temps.

Quel est le coût du projet ?

Comment partager les coûts ?

Déployer le réseau très haut débit le plus important de France nécessite des moyens à la fois publics et privés :

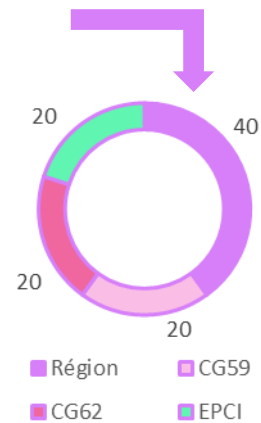
900 M€ d'investissement

260 M€ de financement public réparti entre :

- Les collectivités territoriales à hauteur de :

- Région Hauts-de-France : 40%
- Département du Nord : 20%
- Département du Pas-de-Calais : 20%
- EPCI : 20%

- **L'Etat** dans le cadre du plan France Très Haut Débit :
50 M€ estimé pour le 1er volet



Une participation du privé optimisée

1. Un coût d'investissement optimisé non pas sur le volet « coût unitaire », ni sur la longueur du linéaire mais sur la part de « Génie civil »,
2. Un financement en mode projet avec des outils qui optimisent la part privée (crédit relais « fonds propres », part fonds propres/dette senior),
3. Refinancement BEI dans les 18 premiers mois avec intéressement à 95% pour le Syndicat.
Le soutien de la BEI à cette opération s'est élevée à 105 millions d'euros et bénéficie de la garantie du budget européen dans le cadre du Plan d'investissement pour l'Europe appelé plus communément Plan JUNCKER,
4. Entrée de la Caisse des Dépôts sur ses fonds propres à hauteur de 30% dans la société de projets.

Grâce à la mobilisation des fonds publics et privés par le Syndicat mixte, le coût à la prise est, pour la zone publique :

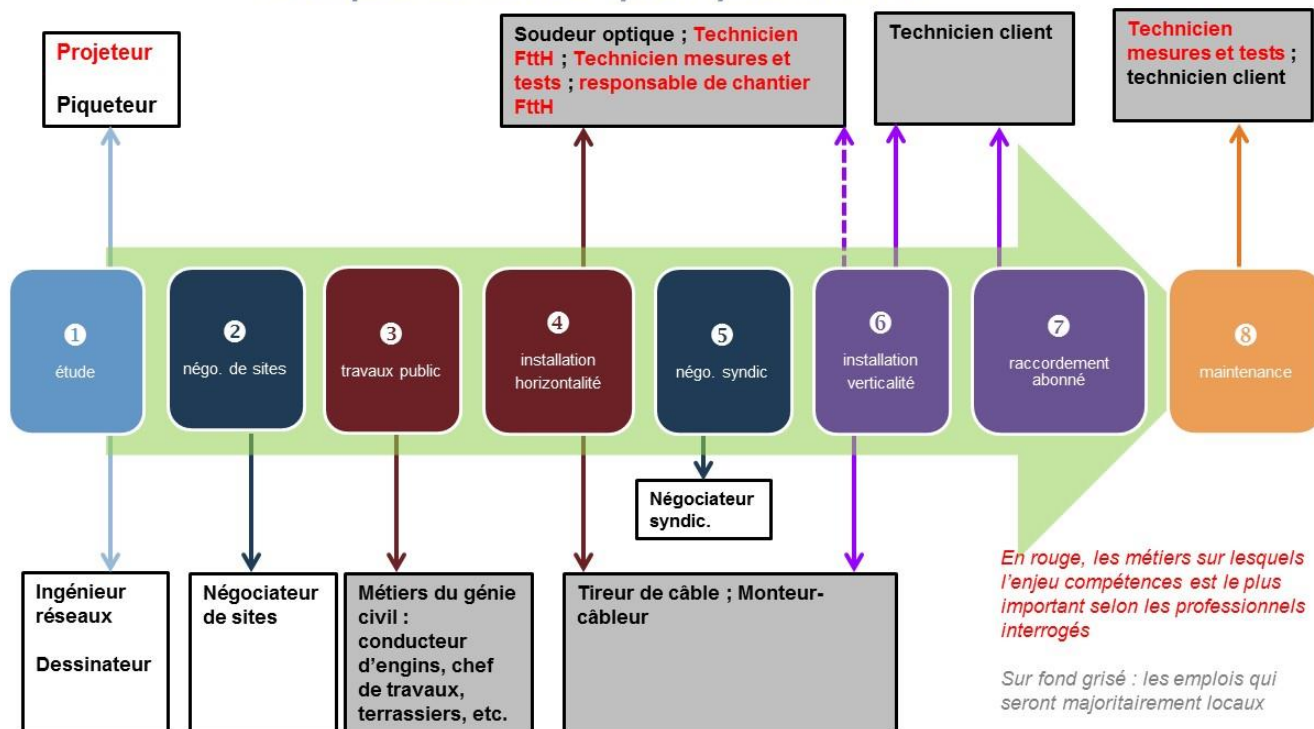
- **Le même partout quel que soit l'endroit (péréquation Nord-Pas de Calais),**
- **Prise en charge jusqu'au raccordement final : l'utilisateur n'aura rien d'autre à payer que son abonnement.**

Une offre de service est assurée à destination des intercommunalités, qui participeraient (hors frais financiers) à hauteur de **68 € / prise** (estimation au 18/11/2016).

Un projet pour l'emploi local

Des emplois, tant « spécifiques fibre optique » que « traditionnels », sont mobilisés tout au long des déploiements :

Exemples de métiers spécifiques à la fibre



Exemple de métiers NON spécifiques à la fibre

Pour permettre la construction de ces réseaux, **2 600 Equivalents Temps Plein** pendant la période de construction seront mobilisés avec :

- 336 000 heures d'insertion dont 300 000 en période de construction et 20% en formation (continue et initiale dès le lycée à travers les filières professionnelles),
- Engagement d'emploi local et non détaché,
- Pas de sous-traitance de rang 2 (hormis métiers de « niche »),
- Prestations confiées aux TPE/PME à des tarifs similaires à ceux pratiqués sur l'Oise et l'Aisne => Pas d'étranglement des marges des TPE/PME,
- Un ensemble pour coordonner les demandes de formation : l'AFPA,
- Des guichets uniques pour être les relais des facilitateurs de l'insertion

Pour le 62 : ARTOIS EMPLOI ENTREPRISE, Mme Béatrice ROUGEGREZ : 03 21 51 63 73 – 06 75 19 00 79
b.rougerez@artois-emploi-entreprise.org

Pour le 59 : Maison de l'emploi de LILLE, M. Frédéric BOGAERT : 03 20 14 85 50 – 06 59 54 43 97
f.bogaert@reussir.asso.fr

Les acteurs du projet pour le délégataire

Axione

Au sein du Groupe Bouygues Énergies & Services, Axione est un acteur global d'infrastructures télécoms au service des collectivités territoriales, des opérateurs et des équipementiers. Axione internalise toute la chaîne de compétences télécom : conception, construction, commercialisation, exploitation, maintenance... Implantée dans 30 départements français, Axione opère 20 Réseaux d'Initiative Publique (RIP) dans le cadre de partenariats publics /privés et 2 marchés de services.

Les RIP représentent un total de 900 millions d'euros d'investissements publics/privés et desservent 7 millions d'habitants, 6 500 communes et 310 000 entreprises. Près de 150 opérateurs partenaires utilisent les réseaux opérés par Axione. Hors du territoire français, Axione opère également la Délégation de Service Public du Gabon. La Délégation de Service Public du Nord-Pas de Calais est le 21e RIP confié à Axione.

Bouygues Énergies & Services

Bouygues Énergies & Services est un acteur global des énergies et des services. De l'ingénierie à l'exploitation, cette filiale de Bouygues Construction apporte des solutions et des services sur mesure pour les infrastructures (énergies, télécoms, transports), les bâtiments et l'industrie.

Bouygues Énergies & Services compte 13 600 collaborateurs en France, au Royaume-Uni, en Suisse, au Canada et en Afrique. Elle a réalisé 2,3 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2015.

Mirova

Mirova développe une approche globale de l'investissement responsable : actions, taux, infrastructures généralistes et énergies renouvelables, Impact investing¹, vote et engagement. Mirova totalise 6,1 milliards d'euros d'encours en gestion et 42,9 milliards d'euros en vote et engagement². Mirova rassemble une soixantaine d'experts multidisciplinaires : spécialistes de la gestion thématique, ingénieurs, analystes financiers et ESG³, spécialistes du financement de projets et experts de la finance solidaire.

www.mirova.com

Société anonyme au capital de 7 461 327,50 euros –Agréée par l'AMF sous le n°GP 02 014
RCS Paris n°394 648 216

1 : Impact investing : gestion à fort impact social/environnemental.

2 : Source : Mirova 31/12/2015.

3 : ESG : Environnemental, Social/Sociétal et de Gouvernance.

Mirova, société de gestion agréée par l'A.M.F et filiale à 100% de Natixis Asset Management intervient au travers de FIDEPPP 2 et de Mirova SP2 investisseurs dans la société de projet délégataire THD 59-62. Mirova est notamment la société de gestion du Fonds d'Investissement et de Développement des Partenariats Public-Privé 2 (FIDEPPP 2) et de BTP Impact Local (BTP IL) et dispose à ce titre de références importantes dans le secteur des infrastructures numériques.

Le FIDEPPP 2 est un Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé (FIPS) relevant des articles L.214-154 et suivant du Code monétaire et financier. Il a été entièrement souscrit, à hauteur de 120 millions d'euros, par des entités du Groupe BPCE (les Caisses d'Épargne, Crédit Foncier, Natixis et BPCE International et Outre-mer) afin de poursuivre la politique d'investissement du premier fonds FIDEPPP créée en 2005 pour permettre à l'Etat et aux collectivités locales de réaliser leurs projets d'infrastructures avec le soutien du groupe BPCE et des Caisses d'Épargnes en tant que prêteur et investisseur.

Les projets que finance Mirova au travers de ses véhicules d'investissements relèvent de différents secteurs d'activité du service public :

- Transports : tramways, voies ferrées, ports, aéroports, routes et autoroutes.
- Education : écoles, universités, lycées et collèges.
- Environnement : eau, déchets, équipements énergétiques.
- Santé : hôpitaux, maisons de repos et de retraite.
- Sécurité et justice : établissements pénitentiaires, palais de justice.
- Défense : gendarmerie, ministère de la défense.
- Télécommunications : réseaux DSL, FTTH.
- Culture & Sport : stade, patinoires, piscines, zoo, palais des congrès.

Mirova est engagée dans l'aménagement numérique des territoires depuis 2009 avec la prise de participation du FIDEPPP à hauteur de 55% dans la société Axione Infrastructures (propriétaire de 12 Réseaux d'Initiative Publique). Elle porte également une attention toute particulière aux sources de financement de ce secteur comme le prouve la mise en place en juillet 2014 avec ses partenaires Axione et Caisse des Dépôts de la première émission obligataire rehaussée par la Banque Européenne d'Investissement en France et en Europe dans le secteur des Télécommunications afin d'assurer le financement sur le long terme des Réseaux d'Initiative Publique d'Axione Infrastructures.

Mirova est donc très active sur les appels d'offres lancés dans le cadre du Plan France Très Haut Débit et elle est déjà actionnaire au travers des différents fonds qu'elle gère de 4 Réseaux d'Initiative Publique dont celui du département de l'Aisne sur lequel le premier financement de projet a été mis en place en juillet 2015 avec le fonds BTP Impact Local en tant qu'actionnaire à hauteur de 55% du capital de société de projet délégataire THD Aisne et la Caisse d'Épargne Picardie en tant que prêteur.

La Caisse des Dépôts et le numérique dans les Hauts-de-France

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Le Groupe Caisse des Dépôts est un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique du pays.

La Caisse des Dépôts s'est donné pour objectif d'accompagner les grandes évolutions économiques et sociétales du pays, et notamment les transitions suivantes :

- Transition territoriale : la Caisse des Dépôts accompagne les acteurs locaux, les collectivités territoriales et leurs opérateurs dans leurs projets de développement
- Transition écologique et énergétique : la Caisse des Dépôts mobilise ses capacités de financement, ses filiales et ses outils au service des politiques de la transition écologique et énergétique
- Transition numérique : la Caisse des Dépôts soutient le développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes et grâce à l'ensemble de ses moyens d'actions : expertise, ingénierie, prêt et investissement.
- Transition démographique : la Caisse des Dépôts accompagne et protège les personnes tout au long de la vie avec des solutions innovantes

En participant au financement des projets d'intérêt général, la Caisse des Dépôts apporte sa capacité à s'engager sur le long terme, sa stabilité institutionnelle, sa neutralité.

Pour accompagner la transition numérique des territoires et du pays, elle mobilise tous ses moyens d'action et en particulier investit comme actionnaire minoritaire dans les projets d'infrastructures et de services numériques, qui contribuent au développement économique et territorial.

Le Très Haut Débit est au cœur de l'action de la CDC, qui intervient au côté des acteurs publics et des industriels pour son déploiement dans tous les territoires. Ces projets s'inscrivent dans la continuité des actions de la Caisse des Dépôts qui œuvre depuis 15 ans à la réduction de la fracture numérique en investissant dans les Réseaux d'Initiative Publique (RIP).

La Caisse des Dépôts a consacré près de 230 M€ de ses fonds propres pour investir dans le Haut et le Très Haut Débit. Elle est actionnaire de 40 Réseaux d'Initiative Publique. Avec ce nouvel investissement dans THD59-62 la Caisse des Dépôts compte 17 Réseaux d'Initiative Publique en partenariat avec Axione, premier partenaire de la CDC dans les RIP.

Ce projet THD59-62 fait partie d'un accompagnement global par la Caisse des Dépôts de la couverture régionale en Très Haut Débit : la CDC a déjà octroyé 75 M€ de prêts sur le territoire picard et 19 M€ de prêts sur le territoire du Nord-Pas-de-Calais pour les réseaux THD. Elle a déjà investi dans les réseaux de l'Oise et de l'Aisne.

Par ailleurs, comme le Syndicat mixte, la Caisse des Dépôts travaille également à l'émergence et la structuration de projets de services numériques.

La Caisse des Dépôts investit dans des domaines aussi variés que les territoires intelligents et durables (services de mobilité, télécentres, plateformes de données urbaines, etc...), les services publics numériques, le Cloud, la confiance numérique (problématiques de sécurité), la e-santé, les services favorisant l'autonomie et le « bien vieillir » en environnement numérique, le e-tourisme, la numérisation du patrimoine et des œuvres culturelles, l'e-éducation...

Dans un secteur foisonnant et dans lequel les ruptures technico-économiques sont fréquentes, la Caisse des Dépôts s'inscrit dans une logique d'innovation et comme un accélérateur de la diffusion des nouveaux services numériques dans les territoires et auprès de la société française.

Le 3 novembre 2016 le Directeur Général de la Caisse des Dépôts et le Président de la Région Hauts de France ont signé une charte de l'investissement responsable, la Caisse des Dépôts et la Région Hauts de France s'engageant à veiller ensemble à ce que l'investissement dans ce grand projet d'infrastructure à Très Haut Débit soit vecteur de progrès et source de nombreuses opportunités pour la Région en matière d'emploi, de développement économique et d'innovations.

www.caissedesdepots.fr - Contact presse : service de presse – 01 58 50 40 00

Le Plan France Très Haut Débit

Lancé au printemps 2013, le Plan France Très Haut débit vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022, c'est-à-dire proposer un accès à Internet performant à l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations. Pour atteindre cet objectif, il mobilise un investissement de 20 milliards d'euros en dix ans, partagé entre les opérateurs privés, les collectivités territoriales et l'État (3,3 milliards d'euros dans le cadre du Programme des Investissements d'avenir).

www.francethd.fr

Le Fonds National pour la Société Numérique (FSN) du Programme d'Investissements d'Avenir est piloté par le commissariat général à l'Investissement.

Doté de 3,3 milliards d'euros, le FSN a été mis en place dans le cadre du développement de l'Economie numérique. Il intervient en subventions, fonds propres, quasi-fonds propres ou prêts et répond à deux objectifs :

- Action 01 : accélérer le déploiement des nouveaux réseaux à très haut débit (2,6 milliards d'euros) en lien avec l'Agence du numérique qui pilote le Plan France Très Haut Débit.
- Action 02 : soutenir le développement de nouveaux usages, services et contenus numériques (662 millions d'euros)

<http://investissement-avenir.gouvernement.fr/>

La Banque européenne d'investissement

Créée en 1957 par le Traité de Rome, la BEI est la banque de l'Union européenne, formant avec le Fonds européen d'investissement (FEI) – filiale dédiée au soutien des PME - le Groupe BEI.

Fort de son expertise et de son attractivité financière grâce à sa notation triple A, le Groupe BEI est un acteur clef de la relance par l'investissement en Europe et en particulier en France avec un peu plus de 8,7 milliards d'euros de financements nouveaux en 2015 dont 46 % de son activité en faveur de l'action climat. La mobilisation exceptionnelle du Groupe BEI en France en 2015 pour soutenir l'économie réelle a été menée de concert avec ses partenaires publics et privés.

Depuis 2015, le Groupe BEI est l'opérateur du Plan d'investissement pour l'Europe. Les projets financés par le Fonds européen d'investissement stratégique (FEIS) sont à caractère plus risqué, l'objectif étant de soutenir l'investissement sur certains secteurs d'activité prioritaires pour l'avenir de l'économie européenne tels que l'innovation et l'industrie du futur. Le Plan d'investissement pour l'Europe monte en puissance en France : 48 opérations ont d'ores et déjà été approuvées pour un montant global de 3,8 milliards d'euros, lesquels devraient mobiliser plus de 17 milliards d'euros d'investissements.

Plus d'informations sur : www.bei.org

Le Plan d'Investissement pour l'Europe est la stratégie décisive de la Commission Juncker pour soutenir l'investissement, et stimuler la création d'emplois et la croissance en Europe. Il permet à son partenaire stratégique, la BEI, de financer des projets innovants et à risque plus élevé. La Commission a proposé le 14 septembre 2016 dernier un renforcement du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) en augmentant sa durée, sa capacité financière et renforcer ses atouts.

Suivez le Plan d'Investissement sur Twitter #investEU.